



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'HUDSON TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394
MAIN, LE 4 JUILLET 2022 À 19H30, À
LAQUELLE ASSISTAIENT :**

La mairesse / The Mayor:
Les conseillers /Councillors :

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF
THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD
AT THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY
CENTRE, 394 MAIN, ON JULY 4th, 2022, AT
7:30 PM., AT WHICH WERE PRESENT:**

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Peter Mate
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

Le quorum est atteint / *Quorum was reached*

Également présent/*Also present:*

Philip Toone, Directeur général / *Director General*

Absent :

Benoît Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h30

CALL TO ORDER – 7:30 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

Mention du succès des festivités de la Fête du Canada. Remerciement au gouvernement du Canada pour la subvention obtenue.

Mentions Canada Day Festivities success. Thanks the Government of Canada for the subsidy.

Mention des développements du *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI) sur la protection de l'environnement, notamment le fait que Paré + continue de progresser en vue d'appliquer les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme à nos outils règlementaires.

Progress report summary concerning the Interim Control Regulation (RCI) regarding Environment protection, particularly the fact that Paré + is progressing with regards to orientations and strategies of the Planning program into a framework that will be applied to the Town's Urban Planning tools.

Mention du mandat qui sera octroyé à Habitat visant à quantifier l'écofiscalité ou la perte de valeur environnementale générée par le développement pour définir ce qu'il convient de faire des zones naturelles soumises à la pression actuelle du développement.

Reports on a mandate which will be granted to Habitat which will aim to quantify the ecofiscality or loss of environmental value generated by development in order to define what should be done with the natural areas under present development pressure.

Mention du RCI #2 projeté visant à protéger le patrimoine et l'apparence de la ville, où un gel du lotissement, de la construction et de la rénovation pourrait être appliqué à certaines zones de valeur patrimoniale. Mention de la tenue d'une rencontre de travail visant à préparer une série de conférences et de séminaires afin de partager certaines des conclusions recueillies et de poursuivre l'échange et la réflexion pour favoriser l'aspect et la convivialité de Hudson.

Mentions proposed Interim Control Regulation 2 (RCI #2) to protect heritage, look and feel of the Town, where a freeze on construction and renovation may be applied to certain areas of heritage value. A meeting was held to prepare a sequence of talks and seminars to share some of the findings collected and continue the exchange and reflections to promote the look and feel of Hudson.



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Mention de la tenue d'une rencontre avec EXO visant la faisabilité de convertir la ligne de train en un corridor actif et l'amélioration du service de transport par autobus.

Reports that a meeting was held with EXO with regards to the feasibility of converting the train line into an active corridor while adding better bus service.

Retour sur la consultation publique informelle tenue en mai dernier visant le futur du Lac Pine et mention des sujets abordés par le comité Ad-Hoc. Mention de la prochaine étape, soit de redéfinir les orientations de conception.

Feedback concerning the informal public consultation held last May concerning the future of Pine Lake, mentions subjects addressed by the Ad-Hoc Committee. Talks about the next stage: redefining the design orientations.

Relativement au Règlement no 753-2022 pour soutenir le programme d'aide au raccordement à l'égout, mention que seulement 10 propriétaires se sont inscrits. Afin de rassembler d'autres propriétaires intéressés, prolongement de la période de sollicitation de quelques mois afin d'atteindre activement les propriétaires admissibles.

Reports on By-Law N° 753-2022 to support the sewer connection assistance program, states that only 10 owners have signed up. In order to gather additional interested owners, the solicitation period will be extended for a few months in order to actively reach-out to admissible property owners.

Survol des activités à venir. Liste complète des événements de l'été disponible sur le site web de la Ville.

Overview of forthcoming activities. Complete list of summer events available on Town's website.

Rappel qu'un permis de stationnement annuel est requis pour stationner au parc Jack Layton, sur la rue Wharf, sur la rue Beach et au centre communautaire à certaines heures.

Reminder that an annual parking permit is required to park at Jack Layton Park, Wharf Road and Beach Road, and for specific hours of the day at the Community Centre.

Mention que le service de l'urbanisme connaît des retards importants dans le traitement des demandes de permis et de certificats.

Mentions that the Urban Planning Department is experiencing significant delays in processing applications for permits and certificates.

Retour sur les différentes rencontres de comités ou avec les citoyens qui ont eu lieu ces derniers temps.

Feedback on different committee and citizen meetings which were held recently.



Résolution R2022-07-189

1.1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

DE NOMMER monsieur Philip Toone pour agir à titre de secrétaire pour la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2022-07-190

1.1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions.

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Daren Legault**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.1 APPOINTMENT OF A SECRETARY FOR THE MEETING

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

THAT Mr. Philip Toone be appointed to act as secretary of the July 4th, 2022, Town of Hudson regular meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

1.1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods.

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Daren Legault**

THAT the agenda of the regular Council meeting of July 4th, 2022, be and is hereby adopted as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

1.2 PRÉSENTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Madame Kalina Skulska fait la présentation du Hudson Village Theatre.

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

 Résolution R2022-07-191

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray**

QUE le procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

 Résolution R2022-07-192

3.1 Octroi de contrats – Prêt de personnel et ressource à distance

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'urbanisme et le manque de personnel au sein de la division de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de demandes de permis et de requêtes reçues par la division d'urbanisme et que de l'aide supplémentaire est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE quatre offres de service ont été reçues à l'effet d'une ressource à distance pour la préparation des séances du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la plus basse offre de service reçue par Infrastructel Inc. en date du 8 juin 2022, à un taux horaire de 75.00 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été reçue en date du 8 juin 2022 pour le prêt de personnel pour les inspections d'arbres dans le cas des demandes de permis d'abattage par la firme Solution alternatives environnement Inc. à un taux horaire de 55.00 \$, avant taxes et frais de transport ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray**

1.2 PRESENTATION BY COMMUNITY ORGANIZATIONS

Ms Kalina Skulska presents the Hudson Village Theatre.

2. CONFIRMATION OF MINUTES

2.1 Confirmation of the June 6th, 2022, regular meeting minutes

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the June 6th, 2022, regular meeting;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray**

THAT the minutes of the Council meeting held on June 6th, 2022, be, and is hereby approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

3.1 Awarding of contract – loan of personnel and remote resource

WHEREAS the shortage of manpower in the field of Urban Planning and the lack of personnel within the Urban Planning Division;

WHEREAS the high number of permit applications and requests received by the Urban Planning Division and that assistance is necessary;

WHEREAS four service offers have been received for a remote resource for the preparation of the Town Planning Advisory Committee meetings;

WHEREAS the lowest service offer was received by Infrastructel Inc. on June 8th, 2022, at an hourly rate of \$75.00, before taxes;

WHEREAS a service offer was received on June 8th, 2022 for the loan of personnel for tree inspections for tree cutting permit requests by the firm Solution Alternatives Environnement Inc. at an hourly rate \$55.00, before taxes and transportation costs;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray**



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'APPROUVER l'octroi du contrat à Infrastructel Inc. pour une ressource à distance pour la préparation des comités consultatifs d'urbanisme, pour 75 heures, soit une dépense de 5,625.00\$, avant taxes;

TO APPROVE the awarding of the contract to Infrastructel Inc. for a remote resource for the preparation of Town Planning Advisory committees, for 75 hours, representing an expense of \$5,625.00, before taxes;

D'APPROUVER l'octroi du contrat à Solutions Alternatives Environnement Inc. pour le prêt de personnel dans le cadre des inspections des demandes de permis d'abattages d'arbres, pour 250 heures, soit une dépense de 13 750.00 \$, avant taxes et transport ;

TO APPROVE the awarding of the contract to Solutions Alternatives Environnement Inc. for the loan of personnel for the inspections of tree cutting permit applications, for 250 hours, representing an expense of \$13,750.00, before taxes and transportation;

QUE ces dépenses soient imputées conformément au budget.

THAT these expenses be charged in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2022-07-193

3.2 141 Bellevue – Mandat d'inspection et d'évaluation - Construction inachevée

3.2 141 Bellevue - Inspection and Evaluation Mandate - Unfinished Construction

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction sont en cours depuis plus de sept ans sur la résidence du 141 rue Bellevue, de sorte que la Ville reçoit de nombreuses plaintes au sujet de l'état des lieux ;

WHEREAS construction work has been underway for more than seven years on the residence at 141 rue Bellevue and the Town has received numerous complaints about the state of the premises;

CONSIDÉRANT QUE la résidence n'a pas de revêtement extérieur, que des fenêtres sont manquantes, que la toiture n'est pas terminée, que les marches d'entrée ne sont pas terminées et qu'une section à l'arrière est encore ouverte ;

WHEREAS the residence has no exterior cladding, windows are missing, the roof is not finished, entrance steps are not finished and that a section at the back is still open;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa réglementation d'urbanisme, le Conseil peut prendre toute mesure nécessaire pour que cessent la construction, l'occupation, l'utilisation d'une partie de lot, d'un terrain, d'un bâtiment ou d'une construction dérogeant aux règlements municipaux ;

WHEREAS under its Urban Planning By-Laws, Council may take any measure necessary to cease the construction, occupation, use of part of a lot, land, building or a construction derogating from municipal by-laws;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

D'AUTORISER l'octroi d'un mandat à un inspecteur en bâtiment et à un évaluateur agréé pour visiter les lieux afin de produire des rapports d'inspection et d'évaluation pour la résidence située au 141 rue Bellevue, afin de déterminer le recours approprié pour s'assurer du respect de la réglementation municipale.

TO AUTHORIZE granting a mandate to a building inspector and a certified appraiser to visit the premises in order to produce inspection and evaluation reports for the residence located at 141 Bellevue, in order to determine the appropriate recourse to ensure compliance with municipal regulations.

D'AUTORISER une dépense maximale de 5,000.00 \$ plus taxes pour la production de ces deux (2) expertises.

TO AUTHORIZE a maximum expense of \$5,000 plus taxes for the preparation of these two (2) experts reports.

QUE ces dépenses soient imputées tel que prévu au budget.

THAT these expenses be charged as provided in the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

La mairesse Chloe Hutchison se récusé à 20h18.

Mayor Chloe Hutchison recuses herself at 8:18 PM



Résolution R2022-07-194

3.3 514 Main – PIIA Nouvelle construction Programme préliminaire de réutilisation du sol

3.3 SPAIP New construction Preliminary program for the utilization of the vacated land

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 1 833 141 (514 Main) désirent démolir la maison existante afin de construire une nouvelle construction mixte, composée de 20 unités résidentielles et 1 unité commerciale ;

WHEREAS the owners of lot 1 833 141 (514 Main) want to demolish the existing house in order to build a new mixed-building of 20 residential units and 1 commercial unit;

CONSIDÉRANT que la demande de démolition à venir est assujettie au comité de démolition conformément au règlement 652 concernant la démolition ;

WHEREAS the demolition request to come will be subject to the Demolition Committee's recommendation in accordance with By-Law 652 concerning demolitions;

CONSIDÉRANT que le règlement 652 concernant la démolition prévoit qu'un programme préliminaire de réutilisation du sol doit être approuvé par le comité de démolition et que ce programme doit être conforme au règlement sur les PIIA ;

WHEREAS By-Law 652 concerning demolition provides that a preliminary program for the utilization of the vacated land must be approved by the demolition committee and that this program must comply with the SPAIP By-Law;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation en PIIA a été reçue pour un programme de réutilisation du sol dégagé sur le lot 1 833 141 (514 Main) ;

WHEREAS an approval request was received for a preliminary program for the utilization of the vacated land on lot 1 833 141 (514 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à cette demande ;

WHEREAS By-Law no. 571 regarding Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) applies to this request;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

WHEREAS that the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de s'assurer, dans le cas d'un nouveau bâtiment, que ses caractéristiques architecturales sont en harmonie avec celles des bâtiments avoisinants n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à faire un rappel de l'architecture des bâtiments avoisinants ayant une valeur patrimoniale dans la volumétrie, la hauteur du bâtiment, la pente et la forme du toit, la composition des façades, les ouvertures et les matériaux de revêtement extérieur n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to harmonize the architectural characteristics of new buildings with those of neighbouring buildings is not respected because the criterion aiming to Reflect the architecture of neighbouring heritage buildings with regard to volume measurements, building height, pitch and shape of the roof, façade composition, doors and windows, and exterior cladding materials is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un nouveau bâtiment, des bâtiments prestigieux de qualité supérieure de façon à mettre en valeur la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des façades qui font l'objet d'un traitement architectural minutieux et soigné, particulièrement celles ayant front sur la rue Main (décrochés, saillies, éléments permettant d'empêcher la monotonie n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to emphasize Main Road by prioritizing prestigious new buildings of superior quality is not respected because the criterion aiming to prioritize neat and detailed architectural façades, particularly those that face Main Road (lines, projections, components that prevent monotony, etc.) is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un nouveau bâtiment, des bâtiments

WHEREAS the objective to emphasize Main Road by prioritizing prestigious new buildings of



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

prestigieux de qualité supérieure de façon à mettre en valeur la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à éviter les grands murs uniformes en proposant des ruptures dans les plans des différentes façades et par l'ajout d'éléments architecturaux en retrait ou en saillie n'est pas rempli;

superior quality is not respected because the criterion aiming to avoid large, uniform walls using divisions in the various façade plans, and by insetting or projecting architectural components is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un nouveau bâtiment, des bâtiments prestigieux de qualité supérieure de façon à mettre en valeur la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier les techniques de construction durable n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to emphasize Main Road by prioritizing prestigious new buildings of superior quality is not respected because the criterion aiming to prioritize durable construction techniques is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'éviter les équipements d'éclairage lourds et les éclairages intenses n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des équipements d'éclairage fonctionnels et sobres n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to avoid heavy lighting fixtures and intense lighting is not respected because the criterion aiming to prioritize functional and refined lighting fixtures is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de mettre en valeur les espaces libres n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à intégrer des aménagements paysagers dans les espaces libres situés dans les cours latérales et arrière n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to emphasize open spaces is not respected because the criterion aiming to landscape open areas located in the side and rear yards is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser les aménagements à faible impact environnemental et limiter les îlots de chaleur n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à choisir des vivaces, arbustes, arbres et autres composantes paysagères indigènes n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to limit heat islands and prioritize amenities with a low environmental impact is not respected because the criterion aiming to use perennials, shrubs, trees and other indigenous landscaping components is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser les aménagements à faible impact environnemental et limiter les îlots de chaleur n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à limiter les opérations de déblayage et de remblayage, afin de conserver le plus possible la topographie existante du site n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to limit heat islands and prioritize amenities with a low environmental impact is not respected because the criterion aiming to limit excavation and backfilling operations to preserve as much of the site's existing topography as possible is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à favoriser, dans le cas de nouveaux bâtiments, une architecture à caractère rural ou de villégiature avec des toits à pente forte et des matériaux de revêtement tels le bois, la pierre naturelle et la brique de couleur rouge ou brune de façon à être en harmonie avec les bâtiments et le secteur environnant n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to favour, in the case of new buildings, a rural or country architectural character with high pitched roofs and exterior siding materials such as wood, natural stone and brick in shades of red or brown to be in harmony neighbouring buildings and the environment is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les éléments architecturaux (le toit, les corniches, les portes, les fenêtres, les perrons, les galeries, les marquises, les linteaux, les couronnements) respectent le caractère architectural du bâtiment n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that architectural elements (roof, cornices, doors, windows, balconies, galleries, awnings, lintels, copings) respect the architectural character of the building is not fulfilled;



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les matériaux de revêtement extérieur cadrent bien avec l'architecture du bâtiment et que leur nombre soit réduit au minimum n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les aménagements paysagers et les éléments tels les clôtures et les enseignes mettent en valeur le bâtiment et contribuent à rehausser la qualité du paysage champêtre n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

DE REFUSER le PIIA relatif au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé sur le lot 1 833 141 (514 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La mairesse Chloe Hutchison reprend son siège à 20h23.

 Résolution R2022-07-195

3.4 688 Main - PIIA Rénovations majeures

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 831 939 (688 Main) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation à la majorité du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Peter Mate**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 831 939 (688 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that exterior finish materials are in harmony with the architecture of the building and that their number be reduced to a minimum is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that landscaping and elements such as fences and signs highlight the building and contribute in increasing the quality of the rural landscape is not fulfilled;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

TO REFUSE the SPAIP of the preliminary program for the utilization of the vacated land on lot 1 833 141 (514 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

The Mayor Chloe Hutchison returns to her seat at 8:23 PM.

3.4 688 Main - SPAIP Major renovation

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 831 939 (688 Main);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's majority recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Peter Mate**

TO APPROVE the SPAIP for the permit application on lot 1 831 939 (688 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

 Résolution R2022-07-196

3.5 78 Hazelwood – PIIA Rénovation majeure

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 002 (78 Hazelwood) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis avec la condition suivante :

- Que la fenêtre avec la demi-lune soit remplacée par une fenêtre du même style que celle de la fenêtre déplacée et qu'elle soit alignée avec la fenêtre déplacée.

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 002 (78 Hazelwood) avec la condition suivante :

- Que la fenêtre avec la demi-lune soit remplacée par une fenêtre du même style que celle de la fenêtre déplacée et qu'elle soit alignée avec la fenêtre déplacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 Résolution R2022-07-197

3.6 382 Main – PIIA Rénovation majeure

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovation majeure sur le lot 1 833 357 (382 Main) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère

3.5 78 Hazelwood - SPAIP Major renovation

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 002 (78 Hazelwood);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request with the following condition:

- That the window with the half-moon be replaced with a window of the same style as that of the moved window and that it be aligned with the moved window.

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 002 (78 Hazelwood) with the following condition:

- That the window with the half-moon be replaced with a window of the same style as that of the moved window and that it be aligned with the moved window.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.6 382 Main - SPAIP Major renovation

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 357 (382 Main);

WHEREAS that By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's majority recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant préserver le caractère architectural des bâtiments d'intérêt lors de travaux de rénovation majeure ou d'agrandissement n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant assurer que les éléments architecturaux (le toit, les corniches, les portes, les fenêtres, les perrons, les galeries, les marquises, les linteaux, les couronnements) respectent le caractère architectural du bâtiment n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 357 (382 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2022-07-198

3.7 33 Wharf – PIIA Rénovation majeure

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovation majeure sur le lot 1 833 298 (33 Wharf) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 298 (33 Wharf).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2022-07-199

3.8 82 Cedar – PIIA Rénovation majeure

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 126 (82 Cedar) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to preserve the architectural character of the buildings of interest during major renovations or expansion works is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that architectural elements (roof, cornices, doors, windows, balconies, galleries, awnings, lintels, copings) respect the architectural character of the building is not fulfilled;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 357 (382 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.7 33 Wharf - SPAIP Major renovation

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 298 (33 Wharf);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 298 (33 Wharf).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.8 82 Cedar - SPAIP Major renovation

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 126 (82 Cedar);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

(PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

(SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 14 juin 2022 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on June 14th, 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 126 (82 Cedar).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 126 (82 Cedar).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2022-07-200

**3.9 Octroi de contrat à Habitat Nature -
Planification axée sur le développement
durable du territoire**

**3.9 Awarding of contract to Habitat
Nature - Planning for sustainable
development of the territory**

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut favoriser le développement durable sur son territoire ;

WHEREAS the Town wishes to promote sustainable development on its territory;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'accompagnement de la Ville pour une planification axée sur le développement durable sur son territoire reçu par Habitat Nature en juin 2022 au montant de 66 240.00 \$ plus taxes ;

CONSIDERING the professional services offer of support for the Town for sustainable development planning in its territory received by Habitat Nature in June 2022 in the amount of \$66,240.00 plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service vise à quantifier la contribution écologique des milieux naturels localisés sur cinq sites ciblés et à élaborer des scénarios et des indicateurs d'impact écologique et socio-économique afin d'évaluer l'incidence de différents modes de développement et d'aménagement ;

WHEREAS the service offer aims to quantify the ecological contribution of the natural environments located on five targeted sites and to develop scenarios and indicators of ecological and socio-economic impact in order to assess the impact of different modes of development and of development;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 708 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000.00 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

WHEREAS By-Law 708 on contract management authorizes the awarding of a professional services contract by mutual agreement for an expense greater than \$25,000.00, but less than the threshold decreed by the Minister;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense ;

WHEREAS the Finance Department has validated the allocation of this expenditure;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'accompagnement de la Ville pour une planification axée sur le développement durable sur son territoire, à Habitat Nature pour un montant de 66 240.00 \$ avant taxes.

TO AWARD the contract of professional services for support for the Town for sustainable development planning in its territory to Habitat Nature, for an amount of \$66,240.00 before taxes.



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE cette dépense soit financée par voie du surplus non affecté-

THAT this expenditure be allocated by way of the unassigned surplus-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Dépôt

3.10 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Mai 2022

3.10 Tabling of a monthly report for permits issued – May 2022

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4. ADMINISTRATION AND FINANCE



Résolution R2022-07-201

4.1 Approbation des paiements – Juin 2022

4.1 Approval of disbursements – June 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du 23 juin 2022 ;

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables as of June 23th, 2022;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

D'APPROUVER le paiement des comptes au 23 juin 2022 tels que présentés :

TO APPROVE the following disbursements as of June 23th, 2022, as presented:

| | |
|--|------------------------|
| Chèques / Cheques | 924 528.13 \$ |
| Chèques annulés / Cancelled Cheques | (201 600.00) \$ |
| Débit direct / Direct debit | 94 268.80 \$ |
| Débit direct annulés / Cancelled direct debit | (0.00) \$ |
| Sous-total des paiements / Sub-total | 817 196.93 \$ |
| Paie - Payroll - # 12 | 127 540.66 \$ |
| Paie - Payroll - # 13 | 121 422.93 \$ |
| Total des comptes payés / Accounts paid | 1 066 160.52 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2022-07-202

4.2 Affectation du fonds de roulement au paiement de la rétrocaveuse identifiée JD401

4.2 Allocation of working capital to pay for the backhoe identified as JD401

CONSIDÉRANT la résolution R2021-09-249 approuvant l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deere identifiée JD401 ;

CONSIDERING resolution R2021-09-249 approving the acquisition of a John Deere backhoe identified as JD401;

CONSIDÉRANT QUE ladite rétrocaveuse a été livrée en mai 2022 ;

WHEREAS the said backhoe was delivered in May 2022;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières dans le fonds de roulement ;

WHEREAS the available funds available in the working capital;



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'aucun financement par obligation n'est prévu avant fin 2023 ou 2024 ;

WHEREAS no bond financing is anticipated until late 2023 or 2024;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Peter Mate**

D'AFFECTER la somme de 187 425,00 \$ à même le fonds de roulement pour financer l'acquisition de la rétrocaveuse John Deere JD401.

TO APPROPRIATE the amount of \$187,425.00 from the working capital to finance the acquisition of the John Deere JD401 backhoe.

QUE le remboursement soit fait sur une période de cinq (5) ans.

THAT the reimbursement be made over a period of five (5) years.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY



Dépôt

4.3 Dépôt – État du trésorier des comptes en souffrance pour défaut de paiement de taxes

4.3 Tabling – Treasurer's statement of delinquent accounts for non-payment of taxes

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'État du trésorier prévu à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

In compliance with the *Cities and Towns Act*, members of Council take note of the tabling of the Treasurer's Statement provided for in section 511, indicating the immovables on which the taxes imposed have not been paid, in whole or in part.

5. GREFFE

5. TOWN CLERK



Résolution R2022-07-203

5.1 Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal

5.1 Delegation of powers for inspection under the RCI 2022-96 of the Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96* concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022 ;

WHEREAS the *Interim Control By-Law 2022-96* concerning natural environments, adopted by the *Communauté métropolitaine de Montréal* on April 28, 2022;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;

WHEREAS section 5.2 of this By-Law by which the municipal officer or official who is responsible for issuing permits and certificates within the meaning of sections 119 and 236 of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q., c. A-19.1), is the official designated by the Community Council to act as local metropolitan inspector responsible for the application of the By-Law on interim control;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée ;

WHEREAS the City must consent to such designation pursuant to the second paragraph of Section 63 of the *Land Use Planning and Development Act*;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

QUE la Ville d'Hudson consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la

THAT the Town of Hudson consents to its licensing officials or officers acting as the local Metropolitan Inspector as provided for in Section 5.3 of the Community Interim Control By-Law and exercising the powers and duties listed in Section 5.7 of the By-Law;



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement ;

QUE la Ville d'Hudson informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

Directeur de la planification communautaire;
Chef de division à l'urbanisme;
Technicien en urbanisme;
Inspecteur en urbanisme;
Agent d'inspection;
Technicien en environnement;
Inspecteur en environnement.

THAT the Town of Hudson informs the Communauté métropolitaine de Montréal that the following persons are acting as local metropolitan inspectors on its territory:

Community Planning Director;
Urban Planning Division Head;
Urban Planning Technician;
Urban Planning inspector;
Inspection Agent;
Environment Technician;
Environment Inspector.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2022-07-204

5.2 Modification à la résolution R2022-04-109 – contribution financière au Centre Créatif Hudson

5.2 Amendment to resolution R2022-04-109 – Financial support to Hudson Creative Hub

CONSIDÉRANT la résolution R2022-04-109 par laquelle le conseil accordait des contributions financières à des associations et organismes ;

CONSIDERING resolution R2022-04-109 by which Council granted financial contributions to associations and organizations;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution attribuait une contribution de 8,075.00 \$ à Hudson Arts & Culture Centre, lequel organisme s'est immatriculé sous un nom différent, soit Centre Créatif Hudson ;

WHEREAS said resolution awarded a contribution of \$8,075.00 to "Hudson Arts & Culture Centre", which organization registered under a different name, "Hudson Creative Hub";

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi Canadienne sur les organisations à but non lucratif, un organisme doit déclarer son statut de corporation ayant recours à la sollicitation ;

WHEREAS under the Canada Not-for-Profit Corporations Act, an organization must declare its status as a soliciting corporation;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Daren Legault**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Daren Legault**

DE PRENDRE ACTE du changement de nom de l'organisme.

TO ACKNOWLEDGE the organization's name change.

DE MODIFIER la résolution R2022-04-109 afin de remplacer l'identification de l'organisme « Hudson Arts & Culture Centre » par « Centre Créatif Hudson ».

TO MODIFY resolution R2022-04-109 in order to replace the identification of the organization "Hudson Arts & Culture Center" with "Hudson Creative Hub".

DE MODIFIER la résolution R2022-04-109 afin de spécifier ce qui suit :

TO AMEND resolution R2022-04-109 in order to specify the following:

« QUE 50% de la contribution allouée à Centre Créatif Hudson sera retenue jusqu'à ce que l'organisme fasse la preuve qu'il a le statut de corporation ayant recours à la sollicitation en vertu de la Loi Canadienne sur les organisations à but non lucratif. »

"THAT 50% of the contribution allocated to Centre Créatif Hudson will be withheld until the organization proves that it has the status of a soliciting corporation under the Canada Not-for-Profit Corporations Act. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Résolution R2022-07-205

5.3 Amendement à l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge (ENT-2019-12)

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge ont une entente visant les services aux sinistrés qui arrive à échéance au mois d'octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres en conformité avec le Plan de Sécurité civile et des mesures d'urgence à la Ville d'Hudson, le maintien d'une telle entente de service est essentiel aux opérations d'urgences à la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge propose de procéder à un amendement de l'actuelle entente afin notamment de prolonger sa période de validité pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.4 de l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Daren Legault**

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement no. 1 à l'entente de service aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge, lequel amendement a pour effet de reporter la date de fin de l'entente.

D'AUTORISER la modification affectant le paiement de la contribution annuelle au taux modifié de 0.18 \$ par habitant.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt

5.4 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la résolution R2022-03-84

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière procède au dépôt du procès-verbal de correction visant la résolution R2022-03-84.

5.3 Amendment to the disaster victims' service agreement with the Red Cross (ENT-2019-12)

WHEREAS the Town and the Canadian Red Cross Society have an agreement for disaster services which expires next October;

WHEREAS in order to ensure the protection of persons and property against disasters in accordance with the Civil Security Plan and emergency measures of the Town of Hudson, the maintenance of such service agreement is a priority for emergency operations in Public Security;

WHEREAS the Canadian Red Cross Society proposes to amend the current agreement in order to extend its period of validity for a period of 12 months from its expiry date;

WHEREAS Section 7.4 of the agreement provides that it may be amended by the mutual written consent of the Parties;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Daren Legault**

TO AUTHORIZE Town Clerk to sign, for and on behalf of the Town, amendment no. 1 to the service agreement for disaster victims between the Town and the Canadian Red Cross Society, which amendment has the effect of postponing the end of the agreement.

TO AUTHORIZE the modification affecting the payment of the annual contribution at the modified rate of \$0.18 per resident.

THAT this expense be financed in accordance with the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

5.4 Tabling of minutes of correction for resolution R2022-03-84

In accordance with Section 92.1 of the *Cities and Town's Act*, the Town Clerk is tabling the minutes of correction concerning resolution R2022-03-84.



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

6. RESSOURCES HUMAINES

6. HUMAN RESSOURCES



Résolution R2022-07-206

6.1 Embauche au service de l'urbanisme – technicien en Environnement, fonction 601

6.1 Hiring for the Urban Planning Department – Environment Technician, function 601

CONSIDÉRANT QUE la fonction 601 – Technicien en environnement pour la division urbanisme est dépourvu de son titulaire depuis le 10 mars 2022 ;

WHEREAS function 601 – Environment Technician for the Urban Planning Division has been vacant since March 10th, 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la division d'urbanisme, il est nécessaire que ce poste soit comblé ;

WHEREAS for the proper functioning of the Urban Planning Division, it is necessary that this position be filled;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a eu lieu, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, et que celui-ci s'est terminé le 12 juin 2022 ;

WHEREAS a posting took place, as prescribed in article 9 of the Collective Agreement and ended on June 12th, 2022;

CONSIDÉRANT le processus de sélection, d'évaluation et d'entrevue des candidatures fait en collaboration avec le service des ressources humaines, la chef de division et le directeur de service ;

WHEREAS the selection process, assessment and interview of applications made in collaboration with the Human Resources services and managers of both services;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Mark Gray**

D'EMBAUCHER Madame Melynda-Sue Marquis au poste de technicien en environnement, fonction 601, à la division d'urbanisme ;

TO HIRE Ms. Melynda-Sue Marquis as an Environment Technician, function 601 for the Urban Planning Division;

QUE l'embauche de Mme Marquis soit effective dès le 11 juillet 2022 ;

THAT the hiring of Ms. Marquis be effective as July 11, 2022;

QUE l'embauche soit assujettie à une période de probation, celle-ci correspondant aux six (6) premiers mois de travail, avec la possibilité de prolonger celle-ci de trois (3) mois supplémentaires, tel que prescrit à la convention collective, art. 2.14; Que la Ville puisse mettre fin à l'emploi pour tout motif, avec un préavis d'une semaine.

THAT the hiring be subject to a probationary period corresponding to the first six (6) months of work, with the possibility of extending it by three (3) additional months, as prescribed in the Collective Agreement, art. 2.14; that the Town may terminate employment for any reason, with one week's notice.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be allocated in accordance with planned budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2022-07-207

6.2 Embauche au service des travaux publics – journalier à l'entretien, fonction 207

6.2 Hiring for Public Works – Maintenance Journeyman, function 207

CONSIDÉRANT que la fonction 207 – journalier à l'entretien pour service des travaux publics est dépourvu de son titulaire depuis le 11 avril 2022 ;

WHEREAS function 207 – Maintenance Journeyman for the Public Works Department has been vacant since April 11th, 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire que ce poste soit comblé ;

WHEREAS for the proper functioning of the department it is necessary that this position be filled;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a eu lieu, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, et que celui-ci s'est terminé le 12 juin 2022 ;

WHEREAS a posting took place, as prescribed in article 9 of the collective agreement, and ended on June 12th, 2022;



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection, d'évaluation et d'entrevue des candidatures fait en collaboration avec le service des ressources humaines, le contremaître et le directeur de service ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

D'EMBAUCHER Mme Laurie Gauthier au poste de journalier à l'entretien, fonction 207, au service des travaux publics ;

QUE l'embauche de Mme Gauthier soit effective dès le 11 juillet 2022 ;

QUE l'embauche soit assujettie à une période de probation, celle-ci correspondant aux six (6) premiers mois de travail, avec la possibilité de prolonger celle-ci de trois (3) mois supplémentaires, tel que prescrit à la convention collective, art. 2.14; Que la Ville puisse mettre fin à l'emploi pour tout motif, avec un préavis d'une semaine.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2022-07-208

**6.3 Adjointe administrative au service incendie -
Permanence du poste**

CONSIDÉRANT la résolution R2021-12-310 ayant pour effet la création d'un poste d'adjointe administrative au service de la sécurité publique pour une durée de six (6) mois à raison de 8 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service de la sécurité publique, il y a lieu que ce poste soit sur une base permanente à raison de 16 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre le directeur du service de la sécurité publique, le service des ressources humaines et le directeur général quant aux besoins du service et des heures attribuées à celui-ci ;

**Il est proposé par Daren Legault
Appuyé par Reid Thompson**

D'ACCORDER la permanence à la fonction d'adjointe administrative, poste à temps partiel à raison de 16 heures par semaine, au service de la sécurité publique d'Hudson.

QUE cette permanence soit effective dès la présente.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the selection process, assessment and interview of applications made in collaboration with the Human Resources services, the foreman and Department Director;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

TO HIRE Ms. Laurie Gauthier as a Maintenance Journeyman, function 207 for the Public Works Department;

THAT the hiring of Ms. Gauthier be effective as of July 11th, 2022;

THAT the hiring be subject to a probationary period corresponding to the first six (6) months of work, with the possibility of extending it by three (3) additional months, as prescribed in the collective agreement, art. 2.14; that the Town may terminate employment for any reason, with one week's notice.

THAT this expense be allocated in accordance with planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

**6.3 Administrative Assistant for the Fire
Department - Permanent position**

CONSIDERING resolution R2021-12-310 creating an administrative assistant position in the Public Safety Department for a period of six (6) months at 8 hours a week;

WHEREAS for the proper functioning of the Public Safety Department, this position should be on a permanent basis at 16 hours a week;

CONSIDERING THAT discussions have taken place between the Director of Public Security, the Human Resources Department and the Director General regarding the needs and the hours assigned thereto;

**It is moved by Daren Legault
Seconded by Reid Thompson**

TO GRANT permanency to the position of Administrative Assistant, a part-time position of 16 hours a week, in the Hudson Public Safety Department.

THAT this permanence come into effect as of this date.

THAT this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

7. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Le conseiller Reid Thompson rend compte des nouvelles en matière de loisirs, culture et tourisme.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. RÈGLEMENTS



Avis de motion

10.1 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement 756-2022 décrétant une dépense de 150,000.00 \$ et un emprunt de 150,000.00 \$ pour le remplacement de la membrane à la station d'épuration des eaux usées de Whitlock West

Le conseiller Mark Gray donne avis de motion de son intention de soumettre pour adoption, à une séance ultérieure du conseil, le Règlement 756-2022 décrétant une dépense de 150,000.00 \$ et un emprunt de 150,000.00 \$ pour le remplacement de la membrane à la station d'épuration des eaux usées de Whitlock West et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 150 000.00 \$ pour financer le remplacement de la membrane du système de traitement des eaux usées de la station Whitlock West. L'emprunt est remboursable sur quinze (15) ans par le secteur visé, soit les unités desservies par le réseau concerné.



Avis de motion

10.2 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement d'emprunt 755-2022 de 1,893,400.00 \$ autorisant des travaux de réfection de la rue Main, de Quarry Point à Bellevue

Le conseiller Peter Mate donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance ultérieure du conseil, le Règlement d'emprunt 755-2022 de 1,893,400.00 \$ autorisant des travaux de réfection de la rue Main, de Quarry Point à Bellevue et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 1,893,400.00 \$ visant la réalisation de travaux de voirie. L'emprunt est remboursable sur quinze (15) ans et son remboursement est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville.

11. AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

7. RECREATION, CULTURE & TOURISM

Councillor Reid Thompson reports on recreation, culture and tourism.

8. PUBLIC WORKS

9. PUBLIC SAFETY

10. BY-LAWS

10.1 By-Law 756-2022 to provide for a loan in the amount of \$150,000.00 and an expenditure of \$150,000.00 for the replacement of the membrane at the Whitlock West waste water treatment plant – Notice of Motion and Tabling of the draft

Councillor Mark Gray gives notice of motion that he would move or cause to be moved at a subsequent session of the Council the adoption of By-Law 756-2022 to provide for a loan in the amount of \$150,000.00 and an expenditure of \$150,000.00 for the replacement of the membrane at the Whitlock West waste water treatment plant and tables the draft by-law.

This by-law is to authorize a loan of \$150,000 to finance the replacement of the membrane at the Whitlock West waste water treatment plant. The loan is for a term of fifteen (15) years for the sector concerned, which are the units serviced by the network concerned.

10.2 Loan By-Law 755-2022 authorizing a loan of \$1,893,400.00 for work improvement of Main Road, from Quarry Point to Bellevue - Notice of Motion and Tabling of the draft

Councillor Peter Mate gives notice of motion that he would move or cause to be moved at a subsequent session of the Council the adoption of Loan By-Law 755-2022 authorizing a loan of \$1,893,400.00 for work improvement of Main Road, from Quarry Point to Bellevue and tables the draft by-law.

The purpose of this By-Law is to authorize a loan in the amount of \$1,893,400.00 in order to proceed to road repairs. The Loan is over a fifteen (15) year period and its reimbursement shall be borne by immovable owners throughout the whole Town's territory.

11. NEW BUSINESS

SECOND QUESTION PERIOD



MAIRE

Secrétaire d'assemblée

Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*



Résolution no R2022-07-209

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

QUE la séance soit levée à 21h19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ADJOURNMENT OF MEETING

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

THAT the meeting be adjourned at 9:19 PM.

CARRIED UNANIMOUSLY

**Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor**

**Philip Toone
Secrétaire d'assemblée / Secretary of the
meeting**



Séance régulière tenue le 4 juillet 2022
Regular meeting held on July 4th, 2022

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

ANNEXE A

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA
RÉSOLUTION R2022-03-84
(Art. 92.1 LCV)

Je soussignée, Mélissa Legault, greffière de la Ville d'Hudson, atteste avoir apporté à la suite de la séance du conseil, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la correction suivante à la résolution R2022-03-84 adoptée à la séance ordinaire du Conseil du 7 mars 2022.

La résolution R2022-03-84 « Octroi de contrat AO-2021-16-TP – Plans et devis pour le remplacement du système d'automatisation des stations d'épuration et d'eau potable », est modifiée de la manière qui suit :

Le numéro de projet d'investissement #HY-1904 indiqué à des fins administratives est remplacé par #HY-2004.

La résolution telle que rédigée contenait des erreurs qui apparaissaient de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Conséquemment le nouveau texte de la résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

Fait à la Ville d'Hudson, ce 22 juin 2022.

Mélissa Legault
Greffière / Town Clerk

APPENDIX A

MINUTES OF CORRECTION OF
RESOLUTION R2022-03-84
(Art. 92.1 LCV)

I, the undersigned, Mélissa Legault, Town Clerk of the Town of Hudson, hereby attest to having made, after the Council sitting, in conformity with section 92.1 of the *Cities and Towns Act*, the following correction to resolution R2022-03-84 adopted by the Municipal Council at its regular meeting of March 7th, 2022.

The resolution R2022-03-84 "Awarding of contract AO-2021-16-TP – Plans and specifications for the replacement of the wastewater and water treatment plant automation system", is amended as follows:

The investment project number #HY-1904 indicated for administrative purposes is replaced by #HY-2004.

The resolution as drafted contained errors that were obvious just by reading the documents provided in support of the decision.

Consequently, the new text of the resolution is annexed to these minutes.